

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2023

RELATIVE À LA SOUVERAINETÉ DE LA FRANCE, À LA NATIONALITÉ, À
L'IMMIGRATION ET À L'ASILE - (N° 1322)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL14

présenté par
M. Lucas

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 2 de la présente proposition de loi porte une proposition démagogique.

En faisant de l'immigration un enjeu central menaçant notre pays, la proposition du groupe Les Républicains alimente les peurs et nourrit la xénophobie. Les migrations sud-nord ne sont qu'une minorité de leur ensemble. Notre pays ne connaît pas une crise migratoire mais une crise de l'accueil.

C'est la raison pour laquelle cet article doit être supprimé.